

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 6 juillet 2015.

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 2015, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2015.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION :**

6. Renouvellement du mandat d'un représentant de la Municipalité à l'Office municipal d'habitation.
7. Autorisation d'une demande financière à la CRÉCN – Entente paysages.
8. Demande de subvention au programme d'amélioration du réseau routier - Rue des Dunes.
9. Tournoi de golf de la municipalité de L'Ange-Gardien.

**TRAVAUX PUBLICS :**

10. Autorisation des travaux- phase 2 B – Faubourg de la rivière Ferrée.
11. Autorisation de paiement. Analyse préliminaire de la passerelle - Conduite d'adduction.
12. Avis de motion – Règlement relativement à l'opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige.
13. Achat de deux (2) panneaux lumineux pour traverses piétonnières.

**URBANISME :**

14. Permis de rénovation – 5238, avenue Royale.
15. Permis de rénovation – 5295, avenue Royale.
16. Permis d'agrandissement – 224, rue de l'Infanterie.
17. Permis de construction et rénovations des bâtiments accessoires – 5574, avenue Royale.

18. Permis de construction – Lot 4 209 050 avenue Royale.
19. Acceptation de soumissions – Travaux de rénovation (5334, avenue Royale).
20. Adoption du règlement #2015-992 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #2014-976.
21. Avis de motion – Règlement #2015-995 visant le transfert de responsabilité quant à la protection d'une partie du site patrimonial de la Chute-Montmorency et des aires de protection de la Maison Jacob et du Manoir de Charleville.

#### **INDENNIE:**

22. Démission et embauche de pompiers.

#### **LOISIRS :**

23. Acceptation de soumissions – Fourniture et installation d'une structure récréative – Parc Péridot.
24. Modification de la politique de tarification.
25. Autorisation de signatures. Entente de location d'heures avec hockey mineur de la Côte-de-Beaupré.
26. Mandat plans et devis- Réaménagement intérieur Centre sportif.
27. Demande d'aide financière au programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III.
28. Motion de félicitations – Fête nationale.

#### **DIVERS:**

29. Période des questions.
  - 29.1 Membres du Conseil
  - 29.2 Public
30. Levée/Ajournement.

#### **Résolution # 2015-173 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

#### **Résolution #2015-174 «Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

#### **Résolution # 2015-175 «Adoption du paiement des dépenses du mois de juin»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de juin 2015, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE:

- Alimentation des animaux sauvages

Fin de la période de questions

### **ADMINISTRATION:**

#### **Résolution #2015-176 «Renouvellement du mandat d'un représentant de la Municipalité à l'Office municipal d'habitation (O.M.H)»**

**Considérant** que le mandat d'un représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Boischatel est terminé;

**Considérant** que le règlement de l'Office municipal d'habitation de Boischatel permet qu'un mandat soit renouvelé;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de renouveler le mandat de monsieur Marcel Huot comme représentant de la municipalité de Boischatel au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Boischatel pour une période de trois (3) ans à partir de la présente.

#### **Résolution # 2015-177 «Autorisation de demande d'aide financière à la CRÉCN– Protection des paysages»**

**Considérant** qu'une entente est intervenue avec le ministère des Transports pour l'aménagement d'un accès au Parc de L'Anse;

**Considérant** que la Municipalité a été informée que le territoire de la Côte-de-Beaupré dispose d'un montant à distribuer dans le cadre de l'entente Paysages;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à formuler une demande d'aide financière à la CRÉCN et à confirmer que la municipalité de Boischatel assumera le solde du projet qui ne sera pas couvert par la subvention.

#### **Résolution # 2015-178 «Demande de subvention au PAARRM – Rue des Dunes»**

**Considérant** que la municipalité de Boischatel a procédé à la réfection du pavage de la rue des Dunes;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu d'autoriser la greffière-trésorière à faire une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour un montant de 51 000\$.

**Résolution # 2015-179 «Tournoi de golf de la municipalité de L'Ange-Gardien»**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de contribuer financièrement pour un montant de 100\$ pour une affiche au tournoi de golf de la municipalité de L'Ange-Gardien qui se déroulera le 6 septembre 2015.

**TRAVAUX PUBLICS**

**Résolution # 2015-180 « Autorisation de travaux - phase 2B – Faubourg de la rivière Ferrée »**

**Considérant** la demande des promoteurs pour le développement du Faubourg de la rivière Ferrée;

**Considérant** les plans présentés par la firme d'ingénieurs pour la phase 2B;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser les travaux du développement de la phase 2B du Faubourg de la rivière Ferrée.

**Résolution # 2015-181 «Autorisation de paiement – Analyse préliminaire de la passerelle - Conduite d'adduction »**

**Considérant** les frais engagés pour l'analyse préliminaire d'une passerelle pour le projet de la conduite d'adduction;

**Considérant** que ledit projet a été abandonné;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder au paiement de 29 545\$ plus les taxes pour les frais de conception déjà engagés pour l'analyse d'une passerelle.

**Résolution #2015-182 «Avis de motion - Règlement #2015-996 relativement à l'opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Benoit Bouchard qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-996 relativement à l'opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige.

**Résolution #2015-183 « Achat de deux (2) panneaux lumineux pour traverses piétonnières »**

**Considérant que** le Conseil désire faire installer des panneaux lumineux à la traverse piétonnière à la hauteur du pont de la rivière Montmorency sur l'avenue Royale;

**Considérant** l'offre de service de Signalisation Kalitec Inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'achat de 2 panneaux lumineux et deux (2) panneaux réguliers pour les traverses piétonnières à la compagnie Kalitek pour un montant de 10 000\$ plus les taxes. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement pour une période de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **URBANISME**

### **Résolution #2015-184 «Permis de rénovation – 5238, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de rénovation au 5238, avenue Royale visant la modification de la galerie;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le projet de rénovation du 5238, avenue Royale, tel que soumis.

*Monsieur le conseiller André Paré quitte à ce moment-ci de la réunion.*

### **Résolution #2015-185 «Permis de rénovation – 5295, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de rénovation au 5295, avenue Royale visant à changer les fenêtres;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère, dans sa recommandation, certaines modifications;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis de rénovation du 5295, avenue Royale avec les modifications suggérées par le Comité consultatif d'urbanisme.

*Monsieur le conseiller André Paré reprend son poste.*

### **Résolution #2015-186 «Permis d'agrandissement– 224, rue de l'Infanterie»**

**Considérant** la demande de permis d'agrandissement du 224, rue de l'Infanterie;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère une modification dans sa recommandation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter le permis d'agrandissement du 224, rue de l'Infanterie avec la modification suggérée par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution #2015-187 «Permis de construction et de rénovation des bâtiments accessoires – 5574, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de construction et de rénovation des bâtiments extérieurs au 5574, avenue Royale visant à changer le parement extérieur du garage isolé et la construction d'une remise;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère une modification dans sa recommandation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis de rénovation du 5574, avenue Royale avec la modification suggérée par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution #2015-188 «Permis de construction – Lot 4 209 050 avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale sur le lot 4 209 050 avenue Royale.

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère une modification dans sa recommandation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter le permis de construction pour le lot 4 209 050 avenue Royale avec la modification suggérée par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution # 2015-189 «Acceptation soumission – Travaux de rénovation – 5334, avenue Royale »**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux de rénovation du 5334, avenue Royale;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Construction Clément Labbé pour un montant de 36 677,03\$ incluant les taxes.

## RÈGLEMENT #2015-992

### **Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives aux pentes de toit d'un bâtiment principal**

-----

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de permettre les constructions principales de style contemporain dans le cadre d'un nouveau développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 4 mai 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 91, intitulé « **Pentes et matériaux de revêtement extérieurs permis dans le cas d'une toiture** », du chapitre 7, intitulé « **Architecture du bâtiment principal** », est modifié en remplaçant le premier paragraphe par les dispositions suivantes :

*« Le toit d'un nouveau bâtiment principal doit présenter un minimum de deux versants et chaque versant doit avoir une pente minimale de 3/12 à l'exception :*

1. *d'un toit vert;*
2. *d'un ajout ou du prolongement du toit d'un bâtiment principal existant qui présente une pente inférieure à 3/12;*
3. *d'un bâtiment de 3 étages et plus;*
4. *d'un bâtiment non-résidentiel;*
5. *d'un bâtiment situé dans les zones : H1-038, H1-039, H2-040, H2-041 et H2-042.*

*Sauf dans le cas des exceptions identifiés ci-dessus, la pente du toit d'un bâtiment principal ne peut varier de plus de vingt degrés (20°) par rapport à celles des bâtiments principaux situés dans un rayon de 30 mètres de celui-ci. »*

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution # 2015-190 «Adoption du règlement #2015-992 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives aux pentes de toit d'un bâtiment principal »**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter le règlement #2015-992 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives aux pentes de toit d'un bâtiment principal

**Résolution #2015-191 «Avis de motion - Règlement #2015-995 visant le transfert de responsabilité quant à la protection d'une partie du site patrimonial de la Chute-Montmorency et des aires de protection de la Maison Jacob et du Manoir de Charleville »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-995 visant le transfert de responsabilité quant à la protection d'une partie du site patrimonial de la Chute-Montmorency et des aires de protection de la Maison Jacob et du Manoir de Charleville »

**INCENDIE**

**Résolution # 2015-192 «Démission et embauche de pompiers»**

**Considérant** la démission de monsieur Alain Boucher comme pompier au Service de sécurité incendie;

**Considérant** qu'il est nécessaire de le remplacer;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Marc Lefrançois comme pompier.

**LOISIRS**

**Résolution # 2015-193 «Acceptation de soumission – Fourniture et installation d'une structure récréative – Parc Péridot»**

**Considérant** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'une structure récréative – Parc Péridot;

**Considérant** que cinq (5) propositions ont été reçues par trois (3) soumissionnaires différents;

**Considérant** les recommandations du comité suite à l'analyse des propositions;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la soumission ayant obtenu le



plus haut pointage à la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 27 183,54\$ taxes incluses.

**Résolution # 2015-194 «Modification de la politique de tarification des loisirs »**

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification pour la location de salles de rencontre;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture en ce qui concerne les organismes non reconnus;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser la modification de la politique de tarification pour la location de salles de rencontre du Service des loisirs et de la culture telle que recommandée par le directeur du Service des loisirs et de la culture en date du 5 mai 2015.

**Résolution # 2015-195 «Autorisation de signatures. Entente de location d'heures avec hockey mineur de la Côte-de-Beaupré »**

**Considérant** que le conseil d'administration de Hockey Québec Chaudière-Appalaches a décidé de transférer les hockeyeurs de Boischatel vers l'Association de hockey mineur de la Côte-de-Beaupré / Île d'Orléans (CBIO);

**Considérant** que pour la saison 2015/2016 une partie des hockeyeurs demeurent affiliés à l'Association du hockey mineur de Beauport (AHMB);

**Considérant** que pour les saisons subséquentes, la majorité des joueurs seront dirigés vers CBIO;

**Considérant** que l'entente de réciprocité avec la Ville de Québec continuera de s'appliquer pour les sports de glace et que des heures à l'aréna doivent être rendues disponibles;

**Considérant** que des heures doivent être conservées et également rendues disponibles à l'AHMB;

**Considérant** que de nouvelles heures doivent également être rendues disponibles à CBIO;

**Considérant** l'augmentation du nombre d'inscriptions et que ce nombre augmentera au cours des prochaines saisons;

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier l'horaire établi pour la pratique des sports de glace au complexe sportif Trane;

**Considérant** que le Conseil désire ajouter des heures afin de permettre les activités de patinage libre à raison de 4h30/semaine durant 32 semaines pour un total de 144 heures;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain et monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer l'entente de location avec l'Association de hockey mineur de la Côte-de-Beaupré / Île d'Orléans (CBIO) et d'autoriser l'ajout de 144 heures au taux horaire prévu à l'entente signée avec le promoteur du complexe sportif Trane.

**Résolution # 2015-196 «Mandat plans et devis – Réaménagement intérieur du Centre sportif »**

**Considérant** que le Conseil désire répondre aux besoins de la population afin d'avoir une plus grande salle d'entraînement;

**Considérant** l'offre reçue de Pierre Moreau, architecte;

**Considérant** que ces travaux permettront à une plus grande partie de la population d'y avoir accès;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à l'octroi d'un contrat de préparation des plans, devis et le design intérieur pour l'aménagement d'une nouvelle salle d'entraînement à la firme d'architecte Pierre Moreau, tel que présenté dans l'offre de service du 6 juillet 2015 au montant de 12 200\$ plus les taxes et de plus, la surveillance des travaux au taux horaire inclus dans l'offre de service, le tout n'excédant pas 25 000\$.

**Résolution #2015-197 « Demande d'aide financière au programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III »**

**Considérant** la forte croissance de la population de Boischatel largement composée de jeunes familles;

**Considérant** la nécessité d'augmenter les équipements de loisirs, et particulièrement ceux du Centre sportif, afin de mieux répondre aux besoins prioritaires identifiés;

**Considérant** que le Conseil désire répondre aux besoins, souvent exprimés des usagers, afin d'agrandir la salle d'entraînement;

**Considérant** que la disponibilité d'un seul terrain de tennis ne correspond plus aux besoins grandissant de la population;

**Considérant** le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que :

- QUE la municipalité de Boischatel autorise la présentation des projets suivants :
  - Construction de terrains de tennis
  - Relocalisation et agrandissement de la salle d'entraînement

au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Boischatel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Boischatel désigne madame Sophie Antaya,

greffière-trésorière/directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

**Résolution # 2015-198 «Motion de félicitations »**

Il est proposé par monsieur le maire, Yves Germain et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations aux responsables du Service des loisirs et de la culture pour le travail effectué pour l'organisation et l'immense succès obtenu lors de la Fête nationale tenue le 24 juin dernier au Domaine de la Rivière.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur:

- Analyse de circulation
- Conduite d'adduction

DE LA PART DE L'ASSISTANCE

- Coûts des projets
- Côte de l'Église
- Véhicules récréatifs
- Fête de la St-Jean
- Développement du Faubourg de la rivière Ferrée
- Forage – conduite d'adduction
- Circulation
- Traverse Garneau/Royale
- Maison – Avenue Royale

**Résolution # 2015-199 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h47.

ASSISTANCE : 28 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 21 juillet 2015.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 21<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2015, 7h15 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré et Benoit Bouchard. Le greffier-trésorier adjoint et la greffière-trésorière/directrice générale adjointe sont également présents. Monsieur le conseiller Vincent Guillot et le directeur général, monsieur Carl Michaud, sont absents.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Autorisation de signatures – Acquisition de terrain rue de la Cédrière.
2. Autorisation de signatures – Acquisition de terrain Domaine Yvan Morneau.
3. Autorisation de signatures – Addenda à l'entente promoteur Développement Boischatel Inc.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

**Résolution # 2015-200 «Autorisation de signatures – Acquisition de terrain rue de la Cédrière»**

**Considérant** l'article 4 de l'entente promoteur signée en 2008;

**Considérant** les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visées par le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, ou en son absence monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer les documents préparés par Me Jaky Lévesque, notaire, relativement à l'acquisition du lot #4 210 841.

**Résolution # 2015-201 «Autorisation de signatures – Acquisition de terrain Domaine Yvan Morneau»**

**Considérant** l'article 4 de l'entente promoteur signée en 2012;

**Considérant** les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visées par le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, ou en son absence monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer les documents préparés par Me Marc-Alexandre Gadbois, notaire, relativement à l'acquisition du lot #5 186 499.

**Résolution # 2015-202 «Autorisation de signatures – Addenda à l'entente promoteur Développement Boischatel Inc.»**

**Considérant** l'article 4 de l'entente promoteur signée en 2015;

**Considérant** qu'un addenda est nécessaire afin de répondre aux demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour modifier l'entente promoteur afin que les zones de conservation soient cédées dans les meilleurs délais en vertu de l'article 32;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, ou en son absence monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer l'addenda à l'entente promoteur Développement Boischatel Inc.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur:

Aucun commentaire

DE LA PART DE L'ASSISTANCE

Aucun commentaire

**Résolution # 2015-203 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 7h24.

ASSISTANCE : 0

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint